

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2021 NO 3 31 MARS 2021

MOT DU MAIRE

Bonjour chères citoyennes et chers citoyens,

Malheureusement, depuis le début de l'année 2021, le conseil municipal est divisé concernant le dossier du projet « Le Café La Caisse ».

Au départ, en novembre 2018, le conseil a résolu de créer un comité de vigilance composé d'élus et de citoyens ayant pour mandat de trouver des pistes de solution afin de maintenir en place les services de la caisse populaire Desjardins dans notre village (résolution #2018-226, adoptée à l'unanimité des conseillers). Le conseil a résolu par la suite d'autoriser l'envoi d'un sondage auprès de la population en lien avec les heures d'ouverture du centre de service de Baie-des-Sables. Ce sondage fut réalisé en 2019 par ce même comité de vigilance (résolution #2019-032, adoptée à l'unanimité).

De comité de vigilance, au fil du temps, s'est formé le comité du projet « Le Café La Caisse » ayant pour objectif d'opérer un troisième lieu dans les locaux de la caisse populaire. En juillet 2019, le conseil municipal de Baie-des-Sables donne son appui à la réalisation de ce projet et mandate deux élues qui seront les représentantes municipales qui assureront le lien entre le comité de démarrage de ce projet et le conseil municipal (résolution #2019-141, adoptée à l'unanimité).

Pour réaliser le lancement de ce projet, l'organisme à but non lucratif nécessite un financement. La municipalité a donc été sollicitée pour une contribution financière au projet. Il est par la suite résolu par le conseil d'autoriser le financement du projet « Le Café La Caisse » pour un montant de 5 797 \$ provenant de l'enveloppe résiduelle du Programme de Développement des Communautés (résolution #2020-029, adoptée à l'unanimité).

Dans une lettre datée de novembre 2020, le comité du projet « Le Café La Caisse » demande à la Municipalité de Baie-des-Sables une aide financière au démarrage au montant de 10 000 \$. Avant de procéder à l'octroi de cette aide financière, la municipalité se devait de valider si le type d'activités prévues dans ce projet relevaient du champ de compétences municipales. Suite à la séance du conseil du 7 décembre 2020, j'utilise donc mon droit de veto sur une résolution autorisant le versement de l'aide financière. Le 21 décembre 2020, le conseil décide de demander un avis juridique afin de valider la légalité du versement d'une aide financière par la municipalité au projet (résolution # 2020-248, adoptée à l'unanimité).

Le 15 mars dernier, les membres du conseil ont assisté à une rencontre virtuelle avec un représentant du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), clarifiant plusieurs points importants. À la lumière des réponses reçues lors de cette rencontre, les élus assureront le suivi de ce dossier dans le respect de la loi et dans le meilleur intérêt de tous les citoyens.

Dans un autre ordre d'idées, suite à une rencontre avec mon médecin, je dois ralentir le travail et prendre plus de repos pendant quelques temps. Ma présence au bureau municipal se fera plus rare dans les prochaines semaines. Je suivrai de près les dossiers, mais de la maison. Je profite de l'arrivée du printemps pour féliciter nos employés pour le travail remarquable de déneigement, bravo et merci! Je vous souhaite un bon printemps à tous.

Au plaisir de vous servir! Denis Santerre, maire



Municipalité
amie des aînés



DANS CE NUMÉRO :

SÉANCE DU CONSEIL DE MARS	2
SÉANCE DU CONSEIL DE MARS ORDRE DU JOUR SÉANCE DU CONSEIL D'AVRIL	3
AVIS PUBLIC SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EAUX PLUVIALES	4
AVIS PUBLIC CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÉGLE- MENT SUR LA PLANIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ ET L'UR- BANISME	5-6
OFFRES D'EMPLOI ÉTUDIANT	7
PERMIS DE BRÛLAGE LIGUE DE BALLE-MOLLE CLUB DE SKI DE FOND	8
BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ COMITÉ D'EMBELLEMENT CONSEIL DE LA FABRIQUE	9
CALENDRIER DES ACTIVITÉS	10

SÉANCE DU CONSEIL DE MARS

Lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 1^{er} mars 2021 à 20 h par visioconférence, votre conseil a résolu:

De transmettre à la MRC de La Matanie les dossiers portant les matricules numéro 7597-89-5748 et 7597-99-0008 en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, le tout conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec;

Que le règlement d'emprunt 2003-04 soit financé par billets datés du 9 mars 2021 pour une période de cinq ans, les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année; les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2021 au montant de 148 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-04;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

De donner avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 décrétant une dépense de 272 135 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale et un emprunt de 244 921 \$ en attendant le verse-*

ment d'une subvention sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure;

De transmettre à la Sûreté du Québec les demandes d'intervention sur le territoire de Baie-des-Sables pour la prochaine année (besoins spécifiques pour 2021-2022);

D'adopter les rapports d'activité annuels relatifs au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la troisième (3^e) et la quatrième (4^e) année tels que produits par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;*

Que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000 \$;*

D'accepter le document d'appel d'offres sur invitation tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et d'autoriser ce dernier à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres sur invitation auprès de différents fournisseurs au Québec pour le *marquage de la chaussée des chemins municipaux;*

Que la Municipalité de Baie-des-Sables rembourse au ministère des Transports du Québec l'excédent de l'aide financière reçue du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre des travaux de pavage réalisés en 2020;

De mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la col-

lecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 125 \$ plus les taxes;

De donner avis de motion et d'adopter les projets de règlements en matière d'urbanisme suivants: *2008-05-5, 2008-07-2, 2008-09-3, 2008-11-6, 2008-06-6, 2012-07-01;*

De donner avis de motion que le *projet de règlement numéro 2021-03 sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain ainsi que le projet de règlement numéro 2021-04 sur la qualité de vie* seront présentés pour adoption lors d'une séance ultérieure;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables manifeste son accord à l'implantation d'une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 61 mètres sur un terrain situé au 115 route 132 à Baie-des-Sables par l'entreprise « Télécommunications de l'Est »;

De céder la parcelle de terrain située au 115 route 132 à « Télécommunications Denis Gignac inc. » au prix de 2.50 \$ le pied carré;

D'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer l'acte de correction en vue de régulariser et substituer à l'ancien nom de l'acquéreur « Baie Vision inc. » par « Télécâble Baie Vision inc. » dans l'acte de vente 23 décembre 1987 de la parcelle du terrain située au 115 route 132 à Baie-des-Sables;

SÉANCE DU CONSEIL DE MARS

Que la Municipalité de Baie-des-Sables soit en accord avec l'idée qui consiste à l'implantation d'enseignes numériques municipales dans les deux ronds-points du village et autorise le comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables à élaborer sur le projet et à effectuer des démarches de financement;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables effectue une demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec en vue d'implanter ce type d'enseigne sur les terrains des deux ronds-points du village et que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à entreprendre les démarches requises dans ce sens;

De maintenir en opération le service de garderie municipale à l'école Assomption pour l'année scolaire 2021-2022 et d'adopter les règles de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022;

D'autoriser l'achat de six petits chariots en aluminium à roulettes pour chaises au montant de 420 \$ avant les taxes chez Atelier d'usinage Dany Fortin;

D'informer la Fabrique de Baie-des-Sables que la Municipalité de Baie-des-Sables ne donnera pas suite à l'offre présentée pour l'acquisition du terrain du parc du Sacré-Coeur auprès de la Fabrique de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2021-023 et cela, bien que l'intérêt d'acquisition de ce parc demeure;

D'autoriser la publication sur le site web de la municipalité de l'information et des documents relatifs à l'église émis par la Fabrique de Baie-des-Sables, et cela, entièrement gratuitement;

Que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables appuie la Ville de Matane dans ses différentes démarches auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de complexe aquatique de Matane;

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé et de demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite;

De planifier une rencontre avec un représentant régional du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour échanger sur le dossier du projet « Le Café La Caisse ».

POINTS À L'ORDRE DU JOUR, LUNDI
LE 12 AVRIL 2021 À 20 H

- ◆ Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2020
- ◆ Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021
- ◆ Affectation de l'aide financière Covid-19 pour l'exercice financier 2021
- ◆ Activités de formation pour la directrice générale adjointe
- ◆ Adoption du Règlement numéro 2021-02 abrogeant le règlement numéro 2007-05 pour la construction d'une bibliothèque municipale
- ◆ MTQ - Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2020
- ◆ Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement numéro 2021-01 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé et un emprunt de 225 000\$
- ◆ Appel d'offres public - Acquisition d'un camion de déneigement usagé
- ◆ Résultat d'appel d'offres sur invitation - Marquage des chemins municipaux
- ◆ Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
- ◆ Modification de la réglementation d'urbanisme - Adoption finale des règlements et adoption des 2^e projets de règlement
- ◆ Entretien des aménagements paysagers



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 a été dressé.

Le bilan a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables aux heures normales d'ouverture.

Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca

Donné à Baie-des-Sables, ce 26 février 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

EN AVRIL....

- ◆ Le 2, Vendredi Saint, bureau municipal fermé
- ◆ Le 4, jour de Pâques
- ◆ Le 5, Lundi Saint, bureau municipal fermé
- ◆ Le 7, Journée mondiale de la santé
- ◆ Le 12, séance du conseil municipal à 20h
- ◆ Le 22, Journée mondiale de la terre



Le prochain bulletin vous parviendra le 30 avril et la date de tombée des articles sera le 23 avril 2021.

EAUX PLUVIALES

Le printemps est arrivé et avec son retour, la fonte de la neige et les averses de pluie.

En vertu du *Règlement municipal n° 2005-08* de la Municipalité de Baie-des-Sables, les eaux souterraines et les eaux pluviales doivent être évacuées sur le terrain ou dans un fossé et il est interdit de les déverser dans la canalisation municipale d'égout domestique.

Le branchement à l'égout domestique ne doit, en aucun temps, recevoir des eaux pluviales ou des eaux souterraines. Ceci a pour but d'éviter l'usure prématurée des équipements du réseau d'égout et également assurer un traitement adéquat des eaux usées.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et à inspecter tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Nous vous remercions de votre collaboration!



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 2008-05-5, 2008-06-6, 2008-07-2, 2008-09-3, 2008-11-6 ET 2012-07-1

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **1^{er} mars 2021**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- ◆ Projet de règlement numéro **2008-05-5** modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé;
- ◆ Premier projet de règlement numéro **2008-06-6** modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 afin de procéder à la modification de plusieurs dispositions à l'initiative de la Municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- ◆ Projet de règlement numéro **2008-07-2** modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 afin d'ajouter une précision pour le calcul de la superficie des lots riverains ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- ◆ Projet de règlement numéro **2008-09-3** modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- ◆ Projet de règlement numéro **2008-11-6** modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 2008-11 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et de certificat, de modifier certains documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster certains tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et de certificat;
- ◆ Premier projet de règlement numéro **2012-07-1** modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro **2012-07** afin d'ajouter les activités d'agrotourisme dans les zones agricoles dynamiques, viables et agroforestières à titre d'usage conditionnel.

QU'EST-CE QUE C'EST? Les changements proposés touchent la planification de la municipalité, de même que les règlements d'urbanisme.

POURQUOI CES CHANGEMENTS? Baie-des-Sables est tenue par la Loi d'harmoniser sa planification avec celle qui est prévue au schéma d'aménagement de la MRC.

Voici en résumé les modifications aux différents règlements en concordance avec les outils de planification de la MRC : Mise à jour des territoires d'intérêt; modification des limites du périmètre d'urbanisation dans la portion ouest; ajout de nouvelles orientations, objectifs et moyen de mise en oeuvre en lien avec la planification des transports; modification du plan des affectations du sol suite aux nouvelles limites du périmètre d'urbanisation; modification des annexes cartographiques pour tenir compte de la modification au périmètre d'urbanisation; retrait des normes concernant la protection des sources municipales d'approvisionnement en eau potable;

remplacement des zones 10-Zad et 11-R par les nouvelles zones 10-Vf et 11-Vf; modification des plans de zonage pour tenir compte de nouveau périmètre d'urbanisation; modification du plan des contraintes naturelles et anthropiques pour retirer certaines parties de lot du secteur de ravinement dans l'extrême ouest de la municipalité.

La municipalité profite de cette occasion pour revoir certains éléments relatifs à la planification de son territoire. Ces modifications sont entreprises à l'initiative de la municipalité. Plusieurs changements sont apportés aux différents règlements d'urbanisme:

- ◆ Modification de certaines définitions
- ◆ Ajout de certains usages dans la classification des usages;
- ◆ Ajout d'exceptions pour certains usages concernant le nombre maximum de logements, le nombre maximal de bâtiments complémentaires et la superficie totale maximale des bâtiments complémentaires;
- ◆ Ajout de dispositions concernant la garde d'animaux;
- ◆ Ajout de dispositions concernant les usages complémentaires aux usages des groupes « Commerce » et « Service »;
- ◆ Ajout de dispositions concernant les serres domestiques temporaires;
- ◆ Ajout de dispositions concernant les murs d'intimité;
- ◆ Ajout de dispositions relatives aux enseignes temporaires pour un kiosque de produits de la ferme;
- ◆ Ajout de dispositions relatives aux enseignes numériques;
- ◆ Ajout de normes sur les bornes de recharge publiques pour véhicules électriques;
- ◆ Modification du chapitre sur les usages et constructions dérogatoires;
- ◆ Ajout d'un usage dans la zone 14-Cc;
- ◆ Ajout d'une précision sur le calcul de la superficie pour les lots riverains;
- ◆ Autoriser la transmission électronique des documents requis dans le cadre des demandes de permis et certificats d'autorisation;
- ◆ Modification de certains tarifs pour l'émission de permis et certificats d'autorisation;
- ◆ Ajout de dispositions relatives aux activités d'agrotourisme.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

En vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sera remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours, du 17 mars au 1^{er} avril 2021. Les commentaires devront être transmis par courriel au baiedessables@lamatanie.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Baie-des-Sables

Consultation écrite sur les projets de règlements 2008-05-5, 2008-06-6, 2008-07-2, 2008-09-3, 2008-11-6 et 2012-07-1

20, rue du couvent, C.P. 39, Baie-des-Sables (Québec), G0J 1C0

Aussi, **les projets de règlement 2008-06-6 et 2012-07-1** contiennent des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CES PROJETS DE RÈGLEMENT? Oui, les projets de règlement **2008-05-5, 2008-06-6, 2008-07-2, 2008-09-3, 2008-11-6 et 2012-7-1** sont disponibles pour consultation en ligne sur le site Internet de la Municipalité au <http://municipalite.baiedessables.ca/>.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 mars 2021 (Journal l'Avantage Gaspésien).

Adam Coulombe

Directeur général et secrétaire-trésorier



La Municipalité de Baie-des-Sables est à la recherche de trois (3) personnes pour occuper les postes suivants :

ANIMATEUR(TRICE) DE CAMP DE JOUR

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur général, de la coordonnatrice en loisirs et en collaboration avec les autres membres de l'équipe, **l'animateur(trice) de camp de jour** planifie et organise des activités d'animation estivales pour les jeunes. Il ou elle est responsable d'un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. Il y a un poste d'animateur (trice) en chef à temps plein saisonnier (40h/semaine, responsable de son équipe) et deux postes d'animateur (trice) à temps plein saisonnier (40h/semaine) disponibles. La durée des emplois est de 6 semaines, soit du 28 juin au 6 août 2021 inclusivement.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Formation: Cours de gardiens avertis, cours de secouristes avertis, toutes autres formations pertinentes

Expérience: Supervision et animation auprès des enfants

Équivalence: Combinaison de formation et d'expérience pertinente

Particularités: Dynamisme, sens des responsabilités, créativité, capacité et facilité à travailler en équipe, bonne condition physique, être âgé(e) d'au moins 15 ans, être inscrit(e) dans une institution scolaire en septembre

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Participe à un stage de formation sur fin de semaine (ou en ligne)
- Élabore, planifie, organise et anime une programmation hebdomadaire d'activités pour le groupe d'enfants sous sa responsabilité
- Reçoit les inscriptions des participants au besoin
- Identifie les besoins matériels nécessaires à la réalisation de ses activités
- Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel et avise son supérieur de tout problème
- Assure la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité
- Règle toute situation conflictuelle mineure et, si le problème persiste ou s'aggrave, avise son supérieur (indiscipline, violence, vandalisme)
- Prends soin du matériel mis sous sa responsabilité
- Planifie et organise des sorties en collaboration avec son supérieur
- Accompagne et veille à la sécurité de son groupe d'enfants lors des sorties

RÉMUNÉRATION

Le salaire offert est de **13,50 \$** de l'heure (**14\$ pour l'animateur en chef**)

INFORMATION

Pour de plus amples renseignements et pour postuler, veuillez vous adresser au bureau municipal.

En personne: 20, rue du Couvent, Baie-des-Sables

Par téléphone : 418 772-6218

Par courriel: baiedessables@lamatanie.ca

PERMIS DE BRÛLAGE



Nous désirons rappeler à la population que toute personne procédant à l'allumage d'un feu à ciel ouvert doit préalablement obtenir un permis de brûlage. Celui-ci est **gratuit, valable pour une période de deux semaines maximum** et doit être demandé au bureau administratif du **Service régional de sécurité incendie**, aux jours et aux heures d'ouverture.

Aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquettes ou au charbon de bois ou barbecue au gaz ou pour un feu dans tout foyer extérieur lorsqu'il est pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information à ce sujet au 418 562-6734, poste 325 (Michel Desgagnés), poste 326 (Jérémy Lévesque) ou poste 327 (Jimmy Marceau). Vous pouvez également faire votre demande de permis à l'adresse web suivante : http://www.mrcdematane.qc.ca/services_securite_incendie.html#ancre6

LIGUE DE BALLE-MOLLE



Plus tôt en février, vous avez été nombreux à voter "oui" pour le projet d'implantation de deux équipes de balle-molle participation à Baie-des-Sables. Je suis fière de vous annoncer que Baie-des-Sables fait officiellement partie de la division régionale de la ligue de balle-molle Coors Light/Dépanneur DuLac de Matane!

Étant moi-même dans le domaine de la balle depuis plusieurs années et dans plusieurs secteurs, mais sur pause depuis un moment, je suis très enchantée à l'idée de me retrouver sur un terrain de balle avec vous cet été !

Ceux qui désirent s'inscrire maintenant peuvent le faire. Si vous avez des amis dans le secteur de Métis-sur-Mer qui aimeraient participer, n'hésitez pas à leur partager la bonne nouvelle ! Par contre, il est encore trop tôt pour déterminer quel soir aura lieu la partie. Cependant, je peux vous donner les précisions suivantes : un match par semaine en début de soirée, équipement fourni (à part les casques de frappeurs), mesures sanitaires à respecter et plaisir garanti!

Aussi, je vais avoir besoin d'officiels pour être en mesure de rendre l'expérience agréable pour tous! Je suis donc à la recherche d'arbitres et de marqueurs! Tu n'as jamais fait ça, mais tu voudrais t'impliquer dans ta ligue ? Je serai là pour donner la formation et la documentation nécessaire ! Aucun stress, nous sommes-là pour apprendre et s'amuser ! Restez à l'affût des mises à jour dans ce projet ! À bientôt ! PLAY BALL !

Votre coordo des loisirs, Isabelle Dion
 Pour me faire parvenir vos informations:
 Courriel: loisir.bds-msm@outlook.com
 Messenger: [Loisirs Baie des Sables et Métis sur Mer](#)

CLUB DE SKI DE FOND

Hélas oui il faut s'y résigner! La saison de ski de fond 2021 est officiellement terminée! Les températures anormalement douces auront eu raison de nos sentiers.

Merci à vous tous de votre présence sur nos sentiers, vos sourires et vos encouragements. Merci aussi aux écoles de Baie-des-Sables et de Métis (école anglaise) qui nous ont visités. À la saison prochaine!

L'équipe du Club de ski de fond : Michel Hébert, Karen Lamarre, Damien Ouellet (le traceur), Jocelyne Guimont, Fabrice Ouellet, Carl Le-françois et Pat Clements supportés par plusieurs bénévoles dont Carmelle Beaulieu, l'équipe des gardiens au chalet, Sylvain Bernier (le gars aux oiseaux), les «ébrancheux» et bien d'autres. Merci à vous tous!



BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ

Un beau concours pour les jeunes à l'occasion de Pâques! « **J'avais hâte de recevoir mes chocolats de Pâques mais...** »

Continue l'histoire (maximum 300 mots) et viens nous déposer ton texte à la bibliothèque selon les heures d'ouverture ou fais-le nous parvenir par Messenger avant le 1^{er} avril et cours la chance de te mériter une surprise chocolatée!



Bibliothèque Municipale de BaiedesSables



FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES

Comme vous le savez peut-être déjà, le conseil de la Fabrique de Baie-des-Sables a pris une importante décision au sujet des infrastructures de son église. Un communiqué a été publié dans le journal Le 4 saisons du 22 mars 2021 envoyé à tous les paroissiens. Vous pouvez consulter toutes les informations concernant l'église sur le site web de la municipalité en cliquant sur le lien feuillet paroissial ou pour consultation format papier au bureau municipal, à la Résidence des Sables et au sous-sol de l'église. N'oubliez pas que ces documents doivent demeurer aux endroits mentionnés. Merci à la Municipalité de Baie-des-Sables de nous avoir permis de faire une consultation publique autrement afin que tous les paroissiens soient informés de notre situation.

Le Conseil de Fabrique de Baie-des-Sables

PETIT COIN DE RÉFLEXION



« Laisse la vie te faire ce que le printemps fait aux fleurs »

Auteur inconnu



COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le Comité d'Embellissement et du Tourisme de Baie-des-Sables a un projet qui lui tient à coeur: l'embellissement et l'amélioration des deux entrées du village, Est et Ouest. Pour ce faire, nous faisons appel à vous gens de Baie-des-Sables. Vous êtes créatif, artisan, ou tout simplement débordant d'imagination? Vous êtes les bienvenus à nous donner vos suggestions, nous partager vos idées originales ou tout simplement nous signifier votre intérêt à participer au projet en mettant à profit votre créativité.

De plus, une table ronde virtuelle sur le thème: « Comment attirer le tourisme à Baie des Sables? » aura lieu prochainement. Cette rencontre aura pour objectif d'identifier les différents attraits touristiques de Baie des Sables et les différents moyens pour attirer les touristes sur le territoire. Veuillez nous laisser savoir votre intérêt à participer à cette table ronde ainsi que vos disponibilités par courriel.

Nous vous invitons à soumettre vos idées pour ces deux projets au «Dépanneur chez B» ou par courriel à l'une ou l'autre des adresses suivantes:

josee09.robaille@globetrotter.net

daforest65@gmail.com

Nous prendrons en considération toutes les suggestions reçues à la fin du mois d'avril 2021.

Merci de votre collaboration!

Le Comité d'Embellissement de Baie-des-Sables

M. Denis Forest

Mme Bérangère Fournier

Mme Josée Robaille
















TRANSPORT COLLECTIF DE LA MATANIE

Afin de faciliter l'accès à la vaccination pour l'ensemble de la population du territoire, la MRC de La Matanie annonce que les déplacements vers la clinique de vaccination COVID-19 (au Colisée Béton Provincial) seront gratuits pour tous les usagers du transport adapté et collectif.

Après avoir pris leur rendez-vous pour la vaccination, les personnes souhaitant bénéficier de cette gratuité doivent appeler au 418-566-2001 pour réserver leur déplacement. Pour faciliter l'organisation du transport, il est recommandé que les usagers prennent leur rendez-vous pour la vaccination entre 9h00 et 14h30, en dehors des heures de pointe du transport adapté et collectif.

AVRIL 2021


CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
4 Pâques 	5 Lundi de Pâques 	6	7 Journée mondiale de la santé 	8 	9 Vendredi Saint 	10
11	12 Séance du conseil à 20 h 	13	14 	15 	16	17
18	19	20	21 	22 Journée mondiale de la terre 	23	24
25	26 Pleine lune 	27	28 	29 	30	

 Matières résiduelles

 Matières recyclables

 Bibliothèque
15 h 30 à 18 h 30

 Bureau municipal fermé

VOIR LES MESSAGES À L'INTÉRIEUR POUR PLUS DE DÉTAILS CONCERNANT CES ACTIVITÉS